# ÉTUDE

SUR

# MICHEL AMELOT

ET

# L'ADMINISTRATION DU COMMERCE

(1699-1724)

PAR

#### Roger GAUCHERON

Licencié és lettres. Diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie. Ancien élève de l'École des Hautes-Études.

#### BIBLIOGRAPHIE

Documents manuscrits. Imprimés.

# INTRODUCTION BIOGRAPHIQUE

Michel Amelot naquit en janvier 1655. Il appartenait à une ancienne famille de robe. Jeunesse d'Amelot : son précepteur, Roger de Piles. Voyage d'Italie. A dix-neuf ans, il devient conseiller au Parlement de Paris (14 décembre 1674); trois années après, il achète une charge de maître des requêtes. Mariage avec M<sup>lle</sup> de La Houssaye (1679). Carrière diplomatique d'Amelot. A Venise (mai 1682-février 1685), il défend avec ardeur les immunités de l'ambassade; violences commises par ses gens. Mission en Portugal (août 1685-octobre 1688). A peine rentré en France, il est envoyé à Soleure. Succès écla-

tant remporté à Baden : il apaise les plaintes des Cantons contre Louis XIV, et conclut avec eux le traité de neutralité du 7 mai 1689. Conseiller d'État (août 1695). Il est rappelé par le roi (1698). De 1699 à 1705, il est directeur du commerce. Ambassade de Madrid (mai 1705septembre 1709). Louis XIV lui promet une place au Conseil royal des Finances (1707); Amelot ne la reçut jamais. Ambassade de Rome (décembre 1714-septembre 1715): négociation avec le cardinal Fabroni, échec de sa mission. A son retour, il est nommé membre du Conseil des Affaires étrangères de la Régence : il n'y siège point. Conflit de préséance avec l'abbé d'Estrées. Amelot préside le bureau de « rêverie » : projet de taille proportionnelle. Voyage de Saintonge. Amelot est hostile au système de Law; son beau-frère, La Houssaye, est choisi par le Régent comme contrôleur général (décembre 1720). Amelot prend part à la liquidation du « système ». En octobre 1722, il se rend à Reims pour le sacre. Sa maladie et sa mort (21 juin 1724). — L'homme privé : jugé favorablement par ses contemporains; activité merveilleuse, zèle pour le « bien de l'État ». Goûts artistiques d'Amelot : il est un grand amateur de peinture. Il se plaît à la campagne : sa maison d'Issy.

# PREMIÈRE PARTIE

MICHEL AMELOT, DIRECTEUR DU COMMERCE (4699-4705)

## CHAPITRE PREMIER

SES RAPPORTS AVEC CHAMILLART : SON RÔLE AU CONSEIL
DE COMMERCE

En septembre 1699, Amelot reçoit la direction du commerce et des manufactures, qu'abandonne en sa

faveur, son oncle Henri Daguesseau; il exerce ses fonctions nouvelles sous les ordres du contrôleur général Chamillart. Il règle de sa propre autorité le détail de l'administration; il confère avec le contrôleur général sur les affaires les plus importantes.

Désaccord entre Chamillart et Jérôme Pontchartrain, secrétaire d'État de la marine; le contrôleur général accuse son collègue d'empiéter sans cesse sur ses attributions; en l'absence d'Amelot (été 1702), le conflit s'aggrava.

Au Conseil de commerce, établi par l'arrêt du 29 juin 1700, Amelot est le représentant permanent de Chamillart; il apporte aux séances les projets d'arrêts, les lettres et mémoires, que discutent les commissaires et les députés des villes; chaque semaine, il rend compte de leurs délibérations au contrôleur général.

## CHAPITRE II

# L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DU COMMERCE ET DES MANUFACTURES

Amelot la dirige entièrement ; il correspond, au nom de Chamillart, avec les intendants et les inspecteurs des manufactures.

Autorité et influence des intendants; ils veillent à l'application des règlements, et rendent des ordonnances pour leur généralité. Juridiction des intendants. Indépendance de Lebret à Marseille et de Barentin à Dunkerque.

Inspecteurs des manufactures : soumis aux intendants, ils font des visite chez les fabricants. Inspecteurs de draperie; inspecteurs des toiles. Amelot organise l'inspection de la douane à Calais et Saint-Valéry, la marque des draps et bas étrangers dont l'entrée n'est permise que par ces deux ports.

Jurés des fabricants, et gardes des marchands : ils visitent et marquent les étoffes; ils perçoivent le sol par pièce.

#### CHAPITRE III

#### LA JURIDICTION DES MANUFACTURES

Amelot et les Parlements : affaire des amidonniers de Rouen, tranchée par Amelot, qui repousse la décision du Parlement.

Les officiers municipaux sont dépouillés de la juridiction des manufactures au profit des nouveaux lieutenants de police, créés en octobre 1699 : les jugements doivent être rendus promptement et sans frais. Amelot surveille étroitement les juges de police, grâce aux rapports des inspecteurs.

#### CHAPITRE IV

#### LES FERMIERS GÉNÉRAUX

Projets d'Amelot pour la réforme des fermes dans les provinces réputées étrangères (douane de Lyon, Comptablie de Bordeaux, Foraine de Languedoc); ils échouent. Diminutions de droits d'entrée ou de sortie : la plus importante (arrêt du 24 décembre 1701) n'est pas appliquée, devant les plaintes des fermiers. Amelot contribue au rétablissement de la franchise de Marseille (1703). Sévérité d'Amelot pour les « friponnerics » des commis des traites.

#### CHAPITRE V

#### LES TRAITANTS

La fiscalité royale : créations d'offices vénaux. L'affaire des inspecteurs : Amelot combat avec courage et succès

le projet des traitants, adopté par Chamillart (édit d'octobre et déclaration du 30 décembre 1704). Auneurs de la Halle aux draps : Amelot prend la défense des drapiers parisiens. Commissionnaires des voituriers.

#### CHAPITRE VI

#### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Le commerce extérieur n'est pas compris parmi les attributions d'Amelot. Le directeur du commerce demeure fidèle aux idées de Colbert, attaquées par les députés des villes. Il est hostile aux privilèges des Suisses, qui vendent en franchise leurs toiles à Lyon. Il prépare l'arrêt du 6 septembre 1704 sur le commerce anglais.

#### SECONDE PARTIE

MICHEL AMELOT AU CONSEIL DE COMMERCE ET AU BUREAU DU COMMERCE

(1716-1724)

## CHAPITRE PREMIER

CONSEIL DE COMMERCE ET BUREAU DU COMMERCE

Le Conseil de commerce de la Régence fut créé par la déclaration du 14 décembre 1715. Amelot prépare les règlements du Conseil; il est un des cinq commissaires qui possèdent un département. Rôle prépondérant d'Amelot, qui, dès 1716, succède à Daguesseau comme premier commissaire. En juin 1722, il est président du Bureau, qui remplace le Conseil supprimé; le Bureau du commerce se tient chez lui jusqu'à sa mort.

#### CHAPITRE II

#### LES MANUFACTURES

Inspecteurs des manufactures, nommés par le maréchal de Villeroy, qui consulte Amelot sur leur choix. Appointements des inspecteurs. Droit de sol par pièce pour les inspecteurs des draps. Inspecteurs des toiles : les deux arrêts du 11 juillet 1718, et du 25 juin 1722 imposent leurs appointements sur les généralités.

Application des règlements de 1669 dans les Trois-Évêchés; Amelot établit un inspecteur à Metz, Delaville (arrêt du 16 janvier 1716). Ses rapports avec l'intendant Harlay de Cély.

#### CHAPITRE III

JURIDICTIONS CONSULAIRES ET CHAMBRES DE COMMERCE

Les juridictions consulaires conservent sous la Régence la connaissance des faillites; elle ne leur est attribuée qu'à titre provisoire. Amelot est favorable aux jugesconsuls: lettre de Jean Moreau, député de la Rochelle, (août 1723). Création de juridictions consulaires nouvelles à Lille (1715), à Metz (1716) et à Valenciennes (1718), sur le rapport d'Amelot.

Création de la Chambre de commerce de la Rochelle : requête des juges-consuls rochelais au Régent (décembre 1717). Amelot est chargé de l'examiner. Sur son avis, l'arrêt du 15 juillet 1719 établit la Chambre. Elle est composée en majorité de nouveaux convertis ; les juges-consuls exclus se plaignent. Incidents soulevés par l'élection du député de la ville (jeudi 5 octobre). Amelot prend parti pour les directeur et syndics de la Chambre.

#### CHAPITRE IV

#### LE COMMERCE

Projet de suppression des douanes intérieures; Amelot est partisan de cette réforme. En 1719, la Compagnie des Indes obtient le bail des fermes: Law se propose d'assimiler au régime des cinq grosses fermes les provinces réputées étrangères. En août 1720, le succès de la réforme semble assuré. Protestations des nobles bretons aux États d'Ancenis; mission de Bilatte à Bordeaux; inquiétude du duc de Gramont. Dès janvier 1721, les fermes sont reprises à la Compagnie des Indes. Échec final du projet.

Toiles peintes; étoffes des Indes et de la Chine. Amelot est un partisan convaincu de la prohibition des toiles peintes. Les toiles saisies ne sont plus brûlées, mais remises à la Compagnie des Indes, à charge de les renvoyer à l'étranger; fraudes. En décembre 1722, Amelot et le maréchal de Villeroy se plaignent des faveurs accordées à la Compagnie, autorisée à vendre dans le royaume des étoffes des Indes et de la Chine. Hostilité des fabricants contre la Compagnie : plaintes à Lyon, Amiens et Troyes (1723).

#### CHAPITRE V

#### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'inspection des manufactures étrangères de Calais est comprise dans le département d'Amelot. Nombreuses fraudes de marchandises anglaises. L'inspecteur Dallery s'applique à les réprimer. L'arrêt du 6 septembre 1701 est rigoureusement observé; les contraventions sont jugées par l'intendant de Picardie. Rapports d'Amelot avec M. de Bernage et M. Chauvelin. Dallery et les commis des traites. Les contrebandes du Courgain.

Malgré les représentations de lord Stair, les « paquebots » anglais sont soumis à la visite, dès leur arrivée à Calais (1717).

Mesures prises par Amelot pour empêcher les Hollandais d'introduire dans le royaume l'étain et le plomb anglais, prohibés par l'arrêt de 1701.

Négociations entreprises avec les Pays-Bas autrichiens pour la conclusion d'un traité de commerce. Conférences d'Amelot avec le baron de Fonseca, envoyé de l'empereur Charles VI (1720); elles n'aboutissent pas.

Amelot dénonce la mainmise des Anglais sur le commerce de l'Espagne et des Indes Occidentales. Il rédige deux importants mémoires (1716 et 1720), qui sont méconnus par le Régent : il demande la révocation des privilèges commerciaux obtenus par les Anglais à Utrecht. Ces privilèges furent confirmés au contraire, avant l'ouverture du congrès de Cambrai, avec la garantie de la France (1721).

### CHAPITRE VI

LE BUREAU ET LE CONSEIL DE SANTÉ (1721-1723).

Précautions prises contre la peste de Marseille. Alarme en Normandie et à Dunkerque. Le 22 janvier 1721, le Régent crée un Bureau de santé, composé de conseillers d'État et de maîtres des requêtes. Le Bureau se tient chez Amelot, sous sa présidence. Rétablissement du commerce avec le Lyonnais, le Languedoc et le Dauphiné (arrêt du 11 février 1721). En juin, au Bureau succède un Conseil de santé, réuni chaque lundi au Palais-Royal, ou chez le chancelier. Jusqu'à sa suppression (janvier 1723), Amelot en fait partie et y rapporte les affaires de commerce. Le Conseil désapprouve les mesures de rigueur prises par les échevins de Rouen et du Havre. Les quarantaines en Normandie: l'inspecteur

de la Santé, Vielh; le lazaret de Tatihou. Rétablissement du commerce de Marseille. Le commerce de Livourne avec les ports du Ponant. Genève interdit tout commerce avec Lyon: les représailles de la France. Les Espagnols multiplient les formalités gênantes, imposées aux vaisseaux nantais et malouins qui apportent à Cadix les toiles de France; elles ne prennent fin que le 5 décembre 1723, sur l'ordre de Philippe V.

# CONCLUSION PIÈCES JUSTIFICATIVES APPENDICE

L'hôtel Amelot, rue Saint-Dominique.

1. 人名英格兰人